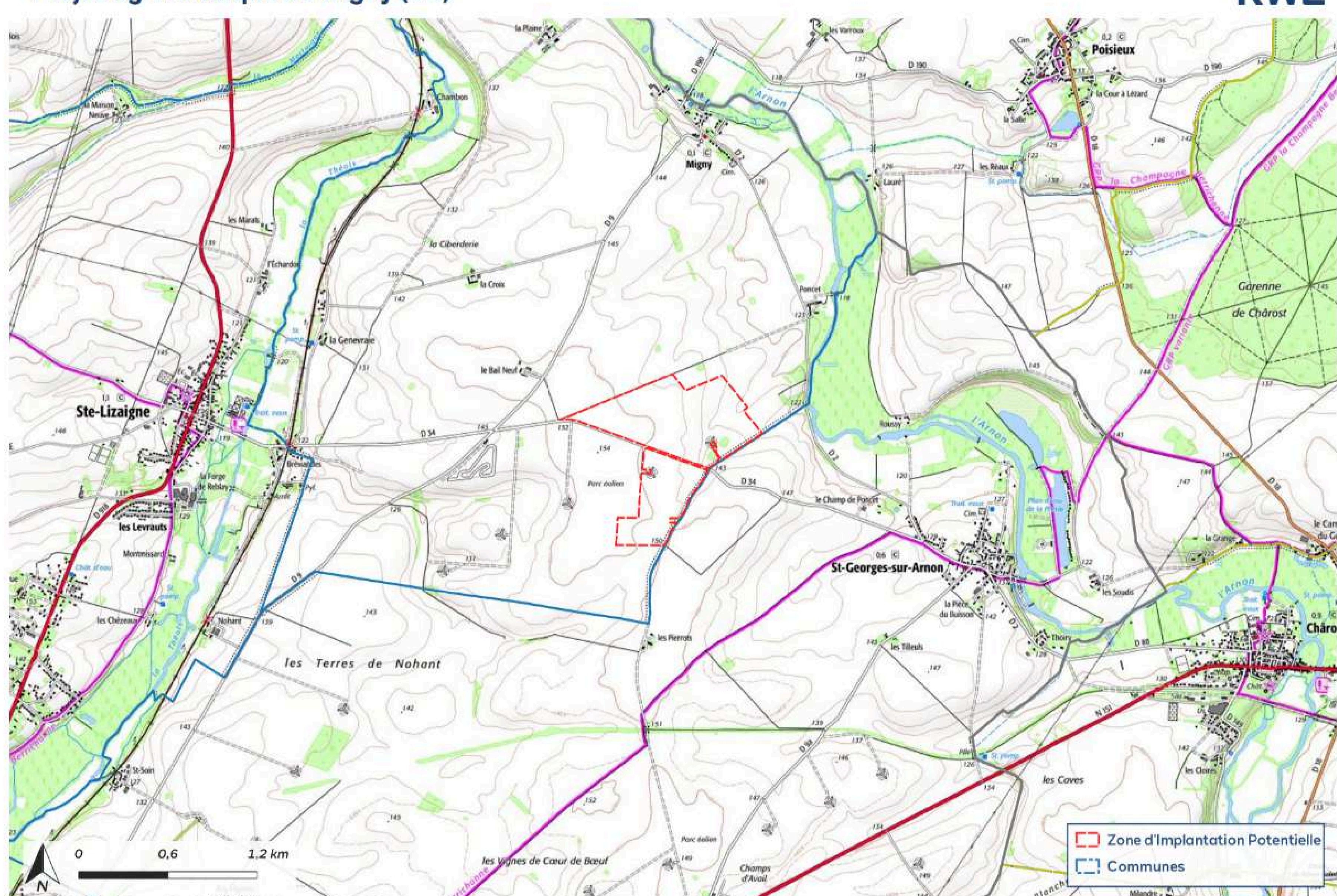


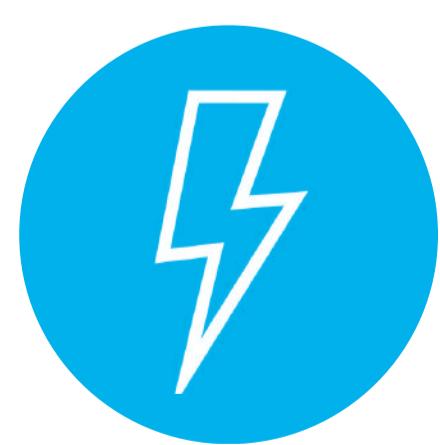
# RWE

## Projet agrivoltaïque de Migny

Projet agrivoltaïque de Migny (36)



### Les chiffres clés du projet



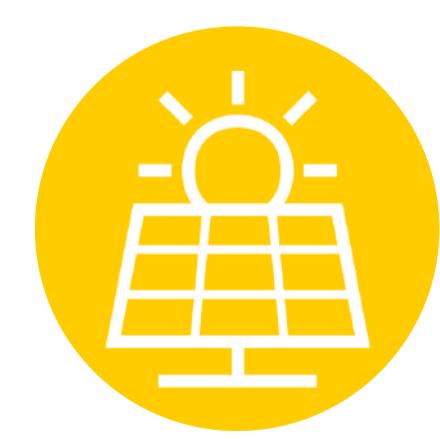
**30  
MWc**

Puissance potentielle  
du parc.



**8400  
foyers**

alimentés en moyenne  
(ADEME).



**40%  
maximum**

la zone agrivoltaïque  
ne sera recouverte  
qu'à 40% maximum

## Le calendrier du projet

Le développement d'un projet agrivoltaïque est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans) et s'appuie sur d'importantes études qui permettront d'affiner la définition du projet agrivoltaïque : zone d'implantation, nombre de panneaux...



## Les bénéfices pour votre territoire



### Retombées fiscales annuelles

Le parc agrivoltaïque générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation. Le montant des taxes perçues augmente les 20 dernières années d'exploitation.

Retombées fiscales* pour un projet solaire de 30 MWc :	20 premières années :	20 dernières années :
Commune de Migny	23 000 € / an	48 000 € / an
Communauté de communes du Pays d'Issoudun	49 000 € / an	110 000€ / an
Département de l'Indre	46 500 € / an	68 300 € / an

\*Simulations estimatives réalisées en janvier 2025, basé sur les dispositions fiscales de 2023 (source : impots.gouv.fr)

## Le Fonds de dotation RWE

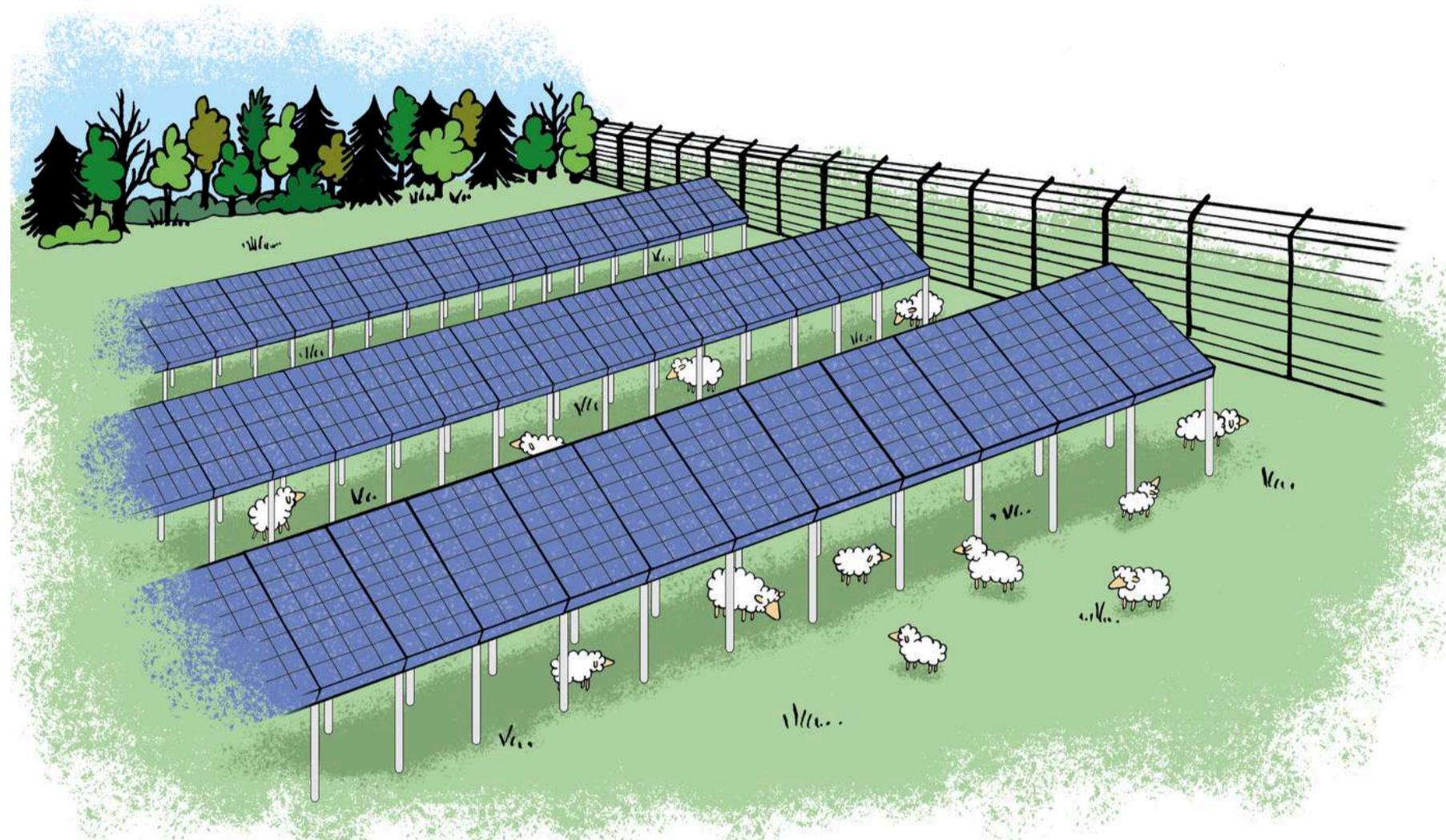
RWE abonde également un fonds régional, grâce à la valeur créée par les parcs de la région Centre Val-de-Loire.

Celui-ci permettra de financer des projets associatifs en lien avec la protection de la biodiversité, la transition énergétique, ou la sauvegarde du patrimoine. Enfin, et surtout, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

## Le projet agricole

Le projet agrivoltaïque de Migny vise à allier exploitation agricole et production photovoltaïque. Le type de panneaux sera précisé en fonction des études et des besoins de l'agriculteur.

Actuellement, les parcelles agricoles sont utilisées pour de la production céréalière. Le projet se construit avec les propriétaires et exploitants agricoles pour faciliter l'intégration des activités actuelles et de celles qui pourraient émerger. Une fois le projet plus abouti avec l'agriculteur, nous vous présenterons les activités et installations prévues.



## Un projet sur-mesure, au bénéfice de l'exploitation agricole

**Le projet solaire apporterait, en complément d'une énergie décarbonée au territoire, divers bénéfices agricoles :**

- Résilience face à la multiplication et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (grêle, pluie, sécheresse...)\* ;
- Amélioration du modèle économique de l'exploitation avec une production à plus grande valeur ajoutée\* ;
- Rémunération complémentaire pour les exploitants des parcelles et stabilisation de leurs revenus ;
- Une meilleure valorisation des terres agricoles.

\*source : Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme, ADEME, 2021



## L'agriculture de conservation des sols

Monsieur de Sèze, l'agriculteur avec lequel nous collaborons sur ce projet agrivoltaïque, pratique depuis plusieurs années l'agriculture de conservation et le couvert végétal associé à l'apport en nutriments dans le sol de ses 250 brebis.

Ce système culturellement vertueux se caractérise par une perturbation minimale du sol, le maintien d'une couverture permanente et la diversité des espèces végétales.\*

Le couvert végétal offre plusieurs avantages :

- Réduit la température des sols en été ;
- Protège contre l'érosion due au vent et aux intempéries ;
- Freine le développement des adventices ;
- Enrichit le sol en matière organique et en vie microbienne ;
- Contribue au captage du carbone généré par les différentes activités terrestres.

\*source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2011



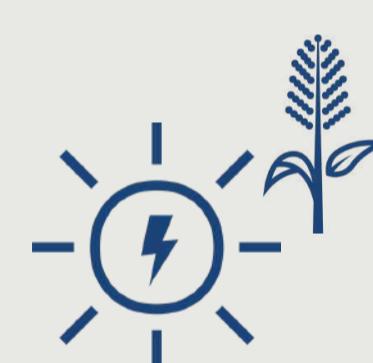
# Zoom sur l'agrivoltaïsme : La compatibilité entre agriculture et production d'énergie

## L'agrivoltaïsme, une pratique innovante et encadrée

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été publiée en mars 2023. Elle précise qu'une installation agrivoltaïque est "une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole".

**L'agrivoltaïsme, qui se développe peu à peu en France, met en avant la notion de service rendu de l'installation de production électrique à l'agriculture.**

## Les avantages de l'agrivoltaïsme



Optimiser les espaces agricoles



Participer à la transition énergétique



Préserver les terres agricoles



Favoriser le bien-être animal



Produire une énergie locale



Economiser la ressource en eau

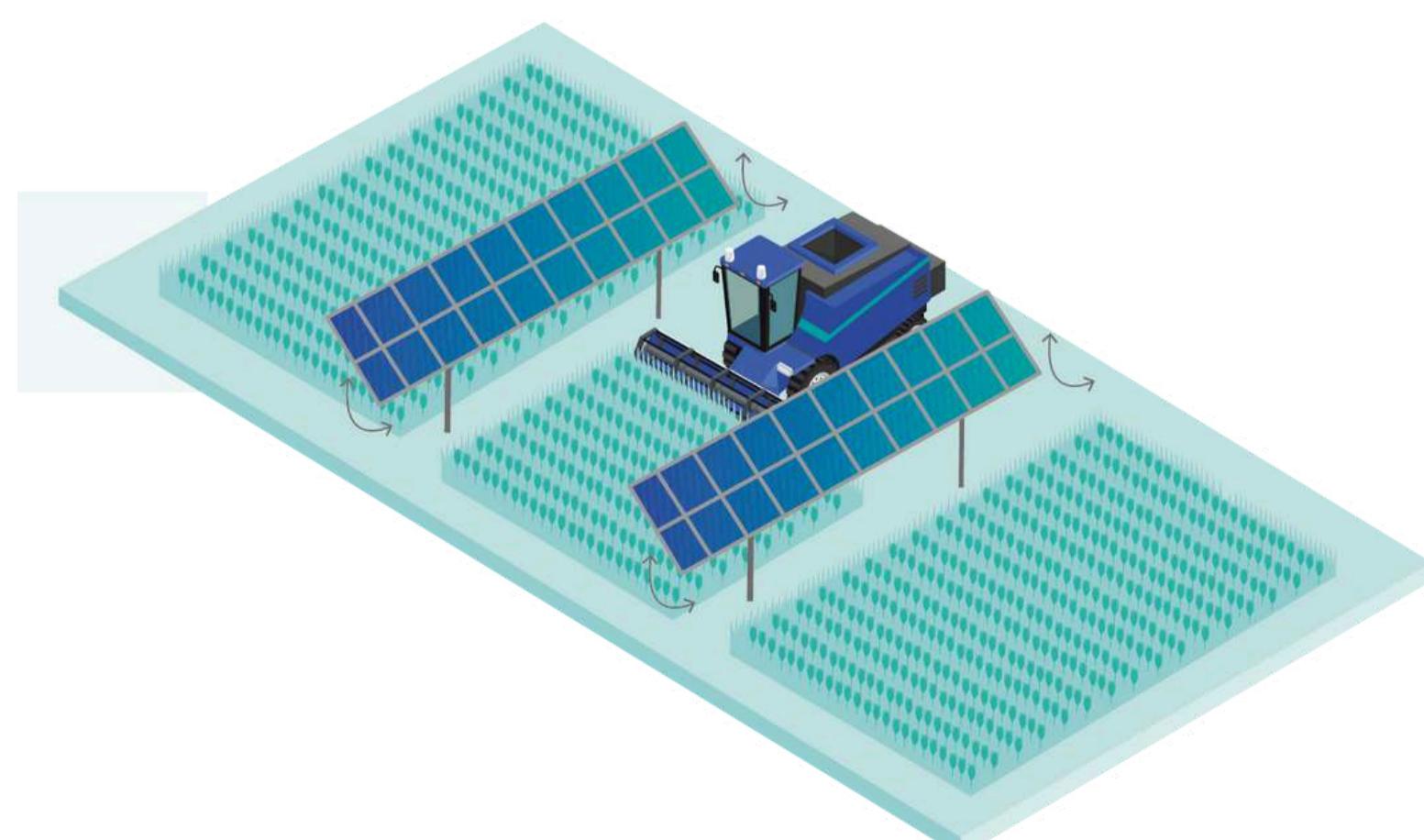


Protéger les cultures des aléas climatiques



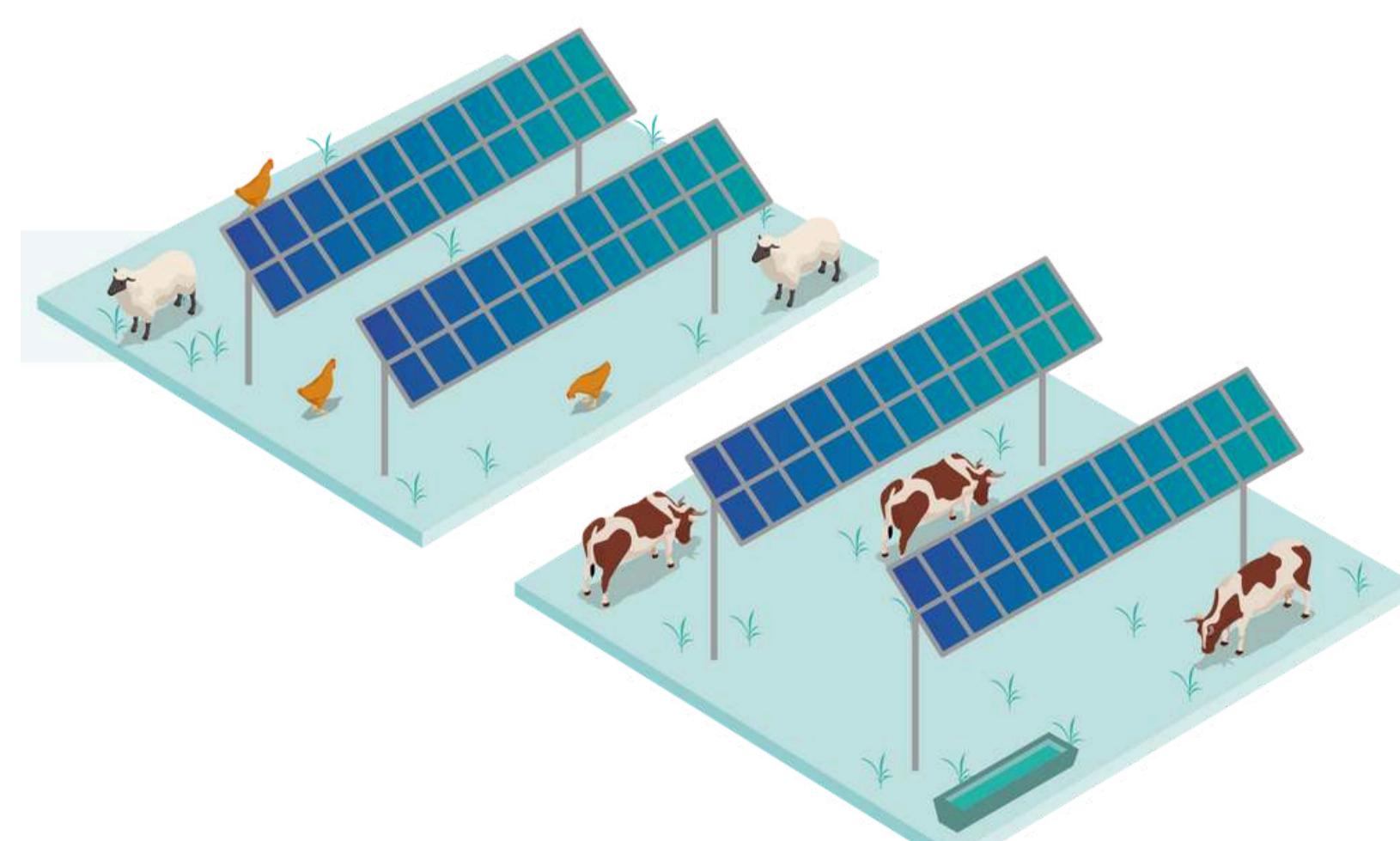
Générer des revenus complémentaires pour l'agriculteur

## Des solutions adaptées à chaque activité



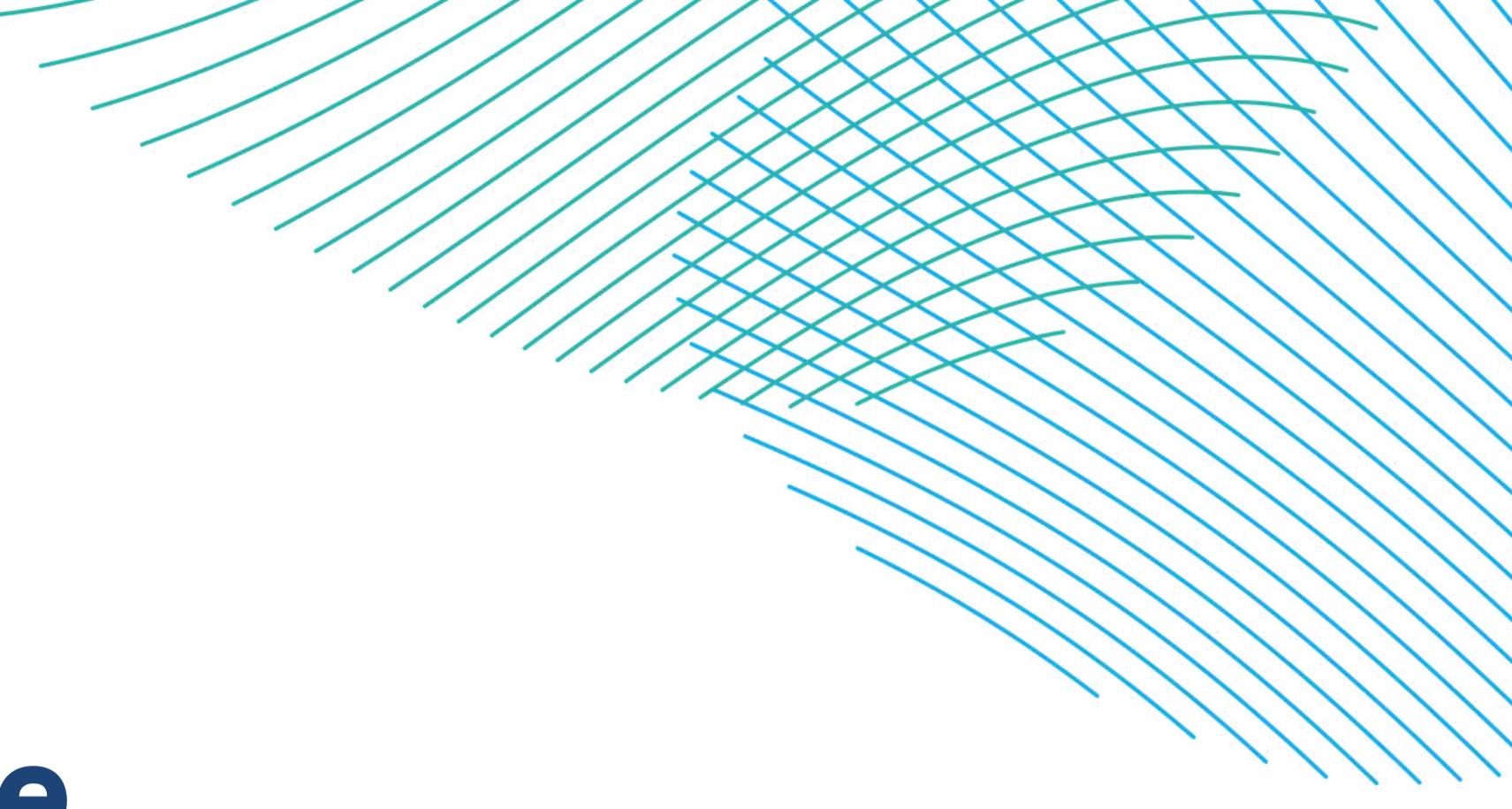
Centrale agrivoltaïque adaptée aux grandes cultures et aux prairies/jachères : dispositif fixe ou mobile (tracker)

© RWE



Centrale agrivoltaïque adaptée à l'élevage et au pâturage

© RWE



## Le bénéfice pour votre territoire

Avez vous d'autres idées de projets pour la commune ? Des envies ?  
Faites nous vos propositions !



Plantation de haies  
paysagères



Fonds de dotation  
RWE